ARTBOURSE S.A

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 6.000.000 de dirhams
16, rue Ksar Sghir, Quartier CIL - 20250 Casablanca

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

BILAN ACTIF

ACTIF	Brut	Amort, et provisions	Net	EXERCICE PRECEDENT Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	-	-		
Frais Préliminaires			-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 691 138.47	1 572 623.30	118 515.17	8 553.20
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Logiciels	1 691 138.47	1 572 623.30	118 515.17	8 553.20
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	2 881 775.35	1 016 002.73	1 865 772.62	1 872 378.62
Terrains				
Constructions				
Matériel transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	2 639 946.09	774 173.47	1 865 772.62	1 872 378.62
Autres immobilisations corporelles	241 829.26	241 829.26	-	-
Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	5 059 633.44		5 059 633.44	5 059 633.44
Prêts immobilisés			-	-
Autres créances financières	59 633.44		59 633.44	59 633.44
Titres de participation et emplois assimilés				
Titres de participation dans la société gestionnaire	5 000 000.00		5 000 000.00	5 000 000.00
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				-
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	9 632 547.26	2 588 626.03	7 043 921.23	6 940 565.26
STOCKS (F)				-
Matière et fournitures consommables				
ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES (G)				-
Créances représentatives de titres et valeurs reçus en pension				
Créances représentatives de titres et valeurs empruntés				
Autres opérations				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (H)	22 984 110.22		22 984 110.22	21 321 568.56
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes				
Clients et comptes rattachés	239 243.80		239 243.80	266 161.20
Personnel	40 000.00		40 000.00	40 000.00
Etat	760 495.24		760 495.24	754 449.67
Comptes d'associés				
Compte de négociation et de règlement	21 875 600.44		21 875 600.44	20 204 408.08
Autres débiteurs	68 770.74		68 770.74	56 549.61
Comptes de régularisation – Actif -			-	-
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (I)	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement côtés				
Titres et valeurs de placement non côtés				
Titres et valeurs donnés en pension				
Titres et valeurs prêtés				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (J)				
TOTAL II (F+G+H+I+J)	22 984 110.22	-	22 984 110.22	21 321 568.56
TRESORERIE – ACTIF	20 988 033.92		20 988 033.92	19 220 754.77
Chèques et valeurs à encaisser	-		-	-
Banque, T.G. et C.C.P.	20 988 033.92		20 988 033.92	19 220 669.52
Caisse, Régies d'avances et acréditifs	-		-	85.25
TOTAL III	20 988 033.92		20 988 033.92	19 220 754.77
TOTAL GENERAL I + II + III	53 604 691.40	2 588 626.03	51 016 065.37	47 482 888.59

BILAN PASSIF

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES	8 256 054.89	8 372 690.48
Capital	6 000 000.00	6 000 000.00
Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé		
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	715 510.26	715 510.26
Autres réserves		
Report à nouveau	1 657 180.22	1 306 838.46
Résultats nets en instance d'affectation	-	-
Résultat net de l'exercice	- 116 635.59	350 341.76
Total des capitaux propres (A)	8 256 054.89	8 372 690.48
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)		
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
Provisions pour risques		
Provision pour charges		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	8 256 054.89	8 372 690.48
DETTES REPRESENTAIVES DE TITRES ET VALEURS (F)		
Dettes représentatives de titres et valeurs donnés en pension		
Dettes représentatives de titres et valeurs reçus en pension et vendus ferme		
Dettes représentatives de titres et valeurs reçus et redonnés en pension		
Dettes représentatives de titres prêtés		
Autres opérations		
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (G)	8 712 312.52	13 781 573.72
Fournisseurs et comptes rattachés	332 066.35	431 499.01
Clients créditeurs, avances et acomptes		
Personnel	83 445.33	196 059.23
Organismes sociaux	186 177.14	186 704.25
Etat	2 470 366.99	794 689.23
Comptes d'associés		
Comptes de négociation et de règlement	5 603 243.41	11 970 986.21
Autres créditeurs	6 043.50	33 431.01
Comptes de régularisation – passif	30 969.80	168 204.78
DEPOTS DE LA CLIENTELE (H)	34 047 697.96	25 328 624.39
Comptes de dépôt de la clientèle	34 047 697.96	25 328 624.39
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (I)		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (J)		
TOTAL II (F+G+H+I+J)	42 760 010.48	39 110 198.11
TRESORERIE - PASSIF	-	-
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques de régularisation		
Total III	-	-
TOTAL GENERAL I + II + III	51 016 065.37	47 482 888.59

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXE)

NATURE	OPERATIONS Propres à l'exercice 1	OPERATIONS Concernant les exercices précédents 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Commissions des transactions sur valeurs mobilières .	5 090 903.77		5 090 903.77	2 467 013.26
Commission sur activités connexes .	1 817 519.66		1 817 519.66	1 337 455.85
Produits sur prestations de services .	208 371.99		208 371.99	56 403.27
Immobilisations produites par la société de bourse pour elle-même				
Subvention d'exploitation				
Autres produits d'exploitation .				
Reprises d'exploitations: transfert de charges				
TOTAL I	7 116 795.42	-	7 116 795.42	3 860 872.38
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats consommés de matière et de fournitures.	65 181.51		65 181.51	72 961.26
Charges externes .	1 206 827.11		1 206 827.11	509 762.71
Autres charges externes..	1 826 864.26		1 826 864.26	1 224 393.24
Impôts et taxes	62 016.45		62 016.45	156 976.22
Charges de personnel.	4 303 074.56		4 303 074.56	4 267 784.09
Autres charges d'exploitation .				
Dotations d'exploitation .	27 928.50		27 928.50	40 190.86
TOTAL II	7 491 892.39	-	7 491 892.39	6 272 068.38
RESULTAT D'EXPLOITATIONS (I-II)			- 375 096.97	- 2 411 196.00
PRODUITS FINANCIERS				
Intérêts sur prêts .	121 642.15		121 642.15	88 388.55
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés .	71 000.00		71 000.00	65 000.00
Gains de change			-	-
Revenus et produits nets sur cession de titres et valeurs de placement .	7 964.85		7 964.85	70 595.00
Gains sur titres reçus en pension et vendus ferme			-	-
Indemnités de rémérés			-	-
Intérêts et autres produits financiers			-	-
Reprise financières; transferts de charges			-	-
TOTAL IV	200 607.00	-	200 607.00	223 983.55
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts .	84 336.15		84 336.15	29 948.98
Pertes sur cession de titres et valeur de placement.	2 939.20		2 939.20	5 517.93
Pertes de changes.				
Pertes sur titres et valeurs reçus en pension et vendus ferme.				
Indemnités de rémérés				
Autres charges financières				
Dotations financières .			-	-
TOTAL V	87 275.35	-	87 275.35	35 466.91
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			113 331.65	188 516.64
RESULTAT COURANT (III + V)			- 261 765.32	- 2 222 679.36

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXE) (SUITE)

NATURE	OPERATIONS Propres à l'exercice 1	OPERATIONS Concernant les exercices précédents 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2
RESULTAT COURANT (reports)			- 261 765.32	- 2 222 679.36
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisation	80 000.00		80 000.00	5 000 000.00
Subvention d'équilibre				
Reprise sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	98 010.71		98 010.71	26 494.53
Reprises non courantes; transferts de charges				
TOTAL VIII	178 010.71	-	178 010.71	5 026 494.53
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées			-	2 382 849.00
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	14 318.98		14 318.98	47 845.41
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX	14 318.98	-	14 318.98	2 430 694.41
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			163 691.73	2 595 800.12
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+/-X)			- 98 073.59	373 120.76
IMPOTS SUR LES RESULTATS			18 562.00	22 779.00
RESULTAT NET (XI-XII)			- 116 635.59	350 341.76
TOTAL DES PRODUITS (I+VI+VIII)			7 495 413.13	9 111 350.46
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			7 612 048.72	8 761 008.70
RESULTAT NET (total des produits - total des charges			- 116 635.59	350 341.76

sauf erreur ou ommission

EATAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

				EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
I		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (1+2+3)	7 116 795.42	3 860 872.38
	1		Commissions des transaction sur valeurs mobilières	5 090 903.77	2 467 013.26
	2		Commissions sur activités connexes	1 817 519.66	1 337 455.85
	3		Produits sur prestations de services	208 371.99	56 403.27
	4		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
II		-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (4+5+6)	3 098 872.88	1 807 117.21
	5		Achats consommés de matières et fournitures	65 181.51	72 961.26
	6		Charges externes	1 206 827.11	509 762.71
	7		Autres charges externes	1 826 864.26	1 224 393.24
III		=	VALEUR AJOUTEE (I-II)	4 017 922.54	2 053 755.17
IV	8	+	Subvention d'exploitation		
	9	-	Impôts et taxes	62 016.45	156 976.22
	10	-	Charges de personnel	4 303 074.56	4 267 784.09
		=	EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)		
		=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	347 168.47	- 2 371 005.14
	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation	-	-
	13	+	Reprises d'exploitation : transferts de charges	-	-
	14	-	Dotations d'exploitation	27 928.50	40 190.86
V		=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	- 375 096.97	- 2 411 196.00
VI		+/-	RESULTAT FINANCIER	113 331.65	188 516.64
VII		=	RESULTAT COURANT	- 261 765.32	- 2 222 679.36
VIII		+/-	RESULTAT NON COURANT	163 691.73	2 595 800.12
	15	-	Impôt sur les résultats	18 562.00	22 779.00
IX		=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	- 116 635.59	350 341.76

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) – AUTOFINANCEMENT

	1		Résultat net de l'exercice		
			Bénéfice +	-	350 341.76
			Perte	- 116 635.59	-
	2	+	Dotations d'exploitations (1)	27 928.50	40 190.86
	3	+	Dotations financières (1)		
	4	+	Dotations non courantes (1)		
	5	-	Reprises d'exploitation (2)		
	6	-	Reprises financières (2)		
	7	-	Reprises non courantes (2) (3)		
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations	80 000.00	5 000 000.00
	9	+	Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	-	2 382 849.00
I		=	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	- 168 707.09	- 2 226 618.38
	10	-	Distribution de bénéfices		
II		=	AUTOFINANCEMENT	- 168 707.09	- 2 226 618.38

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

LA GENERALE DES COMPTES : Société d'Expertise Comptable – Audit légal et contractuel - Conseil Juridique et Fiscal

ARTBOURSE S.A.
16, Rue Ksar Sghir - CIL
Casablanca

Le 07 avril 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

ARTBOURSE S.A.
Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 6.000.000 de dirhams
16, Rue Ksar Sghir - CIL
Casablanca

Aux Actionnaires,

❑ OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 1er juin 2022, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints de la société ARTBOURSE SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés négatifs de 8.256.054,89 MAD dont une perte nette de 116.635,59 MAD. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ARTBOURSE SA au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

❑ FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société ARTBOURSE SA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

❑ RAPPORT DE GESTION

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse, prévu par la loi. Nous n'avons pas d'observations à formuler quant aux conséquences financières ou non financières ou incertitudes sur le résultat et la situation financière de la société.

❑ RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à pôursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

❑ RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à pôursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

❑ RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

❑ VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi, à ce titre, nous n'avons pas d'observations à formuler dans ce cadre.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
LA GENERALE DES COMPTES
Monsieur Mhamed GOUIRAH
Associé signataire